

**CAMEROON RADIO TELEVISION**  
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**ADDITIF N° 01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CRTV/CIPM/2023 DU 31 JANVIER 2023 RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE, INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE PERSONNEL ET FAMILLES EN LOT UNIQUE A LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) EN PROCEDURE D'URGENCE -EXERCICES 2023, 2024, 2025**

<b>AU LIEU DE :</b>	<b>LIRE :</b>
<p><b>Pièce n°3</b> <b>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (R.P.A.O.)</b></p> <p><b><u>CRITERES D'EVALUATION</u></b></p> <p>Les offres seront évaluées en utilisant les critères et sous critères ci-après :</p> <p><b>Critères éliminatoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une pièce administrative conforme après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis ;</li> <li>• Absence de la caution de soumission conformément à la circulaire n° 0001/PR/ MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;</li> <li>• Absence d'agrément CIMA dans la branche concernée ;</li> <li>• Absence d'attestation d'adhésion aux dispositions du Code CIMA ;</li> <li>• Fausse déclaration, falsification ou substitution des documents ;</li> <li>• Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li> <li>• Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;</li> <li>• La présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Pièce n°7</b> <b>Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)</b></p> <p><b><u>ARTICLE 6 TEXTES GENERAUX APPLICABLES (CCAG COMPLETE)</u></b></p> <p>15. La Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour</p>	<p><b>Pièce n°3</b> <b>Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (R.P.A.O.)</b></p> <p><b><u>CRITERES D'EVALUATION</u></b></p> <p>Les offres seront évaluées en utilisant les critères et sous critères ci-après :</p> <p><b>Critères éliminatoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une pièce administrative conforme après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis ;</li> <li>• Absence de la caution de soumission conformément à la circulaire n° 0001/PR/ MINMAP du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;</li> <li>• Absence d'agrément CIMA dans la branche concernée ;</li> <li>• Absence d'attestation d'adhésion aux dispositions du Code CIMA ;</li> <li>• Fausse déclaration, falsification ou substitution des documents ;</li> <li>• Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li> <li>• Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;</li> <li>• Absence de l'offre témoin ;</li> <li>• La présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Pièce n°7</b> <b>Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)</b></p> <p><b><u>ARTICLE 6 TEXTES GENERAUX APPLICABLES (CCAG COMPLETE)</u></b></p> <p>15. La Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour</p>

l'Exercice 2022 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;

**ARTICLE 34 \_ RESILIATION DU MARCHÉ**

Le Marché peut être résilié comme prévu à la section III titre IV du décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- a. retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de dix (10) jours calendaires;
- b. retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant du Marché;
- c. refus de la reprise des prestations mal exécutés;
- d. défaillance du Prestataire.

l'Exercice 2023 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;

**ARTICLE 34 : RESILIATION DU MARCHÉ**

Le Marché peut être résilié comme prévu à la section III titre IV du décret n°2018/366 du 20 juin 20218 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- a. retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de dix (10) jours calendaires;
- b. retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant du Marché;
- c. refus de la reprise des prestations mal exécutés;
- d. défaillance du Prestataire.

Fait à Yaoundé le, 16 Février 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**CHARLES NDONGO**

**CAMEROON RADIO TELEVISION**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**ADDITIF N° 01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/CRTV/CIPM/2023 DU 31 JANVIER 2023 RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE (LOT1), GLOBALE DOMMAGES ET RESPONSABILITE CIVILE CHEF D'ENTREPRISE (LOT2) A LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) EXERCICES 2023, 2024, 2025.**

<b>AU LIEU DE :</b>	<b>LIRE :</b>
<p style="text-align: center;"><b>Pièce n°6</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)</b></p> <p><b><u>ARTICLE 6 TEXTES GENERAUX APPLICABLES (CCAG COMPLETE)</u></b></p> <p>15. La Circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;</p> <p><b><u>ARTICLE 34 _ RESILIATION DU MARCHÉ</u></b> Le Marché peut être résilié comme prévu à la section III titre IV du décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de dix (10)jours calendaires;</li> <li>b. retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant du Marché;</li> <li>c. refus de la reprise des prestations mal exécutés;</li> <li>d. défaillance du Prestataire.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Pièces n° 8</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Modèle des pièces à utiliser par le soumissionnaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ANNEXE N° 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MODELE DE SOUMISSION</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Pièce n°6</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)</b></p> <p><b><u>ARTICLE 6 TEXTES GENERAUX APPLICABLES (CCAG COMPLETE)</u></b></p> <p>15. La Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;</p> <p><b><u>ARTICLE 34 : RESILIATION DU MARCHÉ</u></b> Le Marché peut être résilié comme prévu à la section III titre IV du décret n°2018/366 du 20 juin 20218 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>e. retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de dix (10)jours calendaires;</li> <li>f. retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant du Marché;</li> <li>g. refus de la reprise des prestations mal exécutés;</li> <li>h. défaillance du Prestataire.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Pièces n° 8</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Modèle des pièces à utiliser par le soumissionnaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ANNEXE N° 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>MODELE DE SOUMISSION</b></p>
<p>Je soussigné _____ (1) agissant en qualité de _____ (2) au nom et pour</p>	<p>Je soussigné _____ (1) agissant en qualité de _____ (2) au nom et pour</p>

<p>le compte faisant élection de domicile à _____.</p> <p>Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent dossier de consultation relatif aux travaux en _____ et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté, me soumetts et m'engage à fournir les travaux conformément aux conditions du dossier d'appel d'offres moyennant les prix suivants : _____ (Montants hors taxes et toutes taxes en chiffre et en lettres)</p> <p>Ces montants sont calculés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix, détail quantitatif estimatif et sous-détail des prix joints à la présente soumission.</p> <p>Le délai de livraison est de _____ jours à compter de la notification du Marché.</p> <p>Les prix indiqués ont été établis aux conditions économiques en vigueur le mois précédent celui de la remise des offres</p> <p>Les paiements seront effectués par le Maître d'Ouvrage en francs CFA au compte ouvert par l'Assureur : _____</p> <p>Je déclare avoir pris parfaite connaissance du décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés au Cameroun.</p> <p>Sont annexées à la présente soumission datée, signées, les pièces prévues du règlement de l'appel d'offres.</p> <p>Si mon offre est acceptée, j'obtiendrais une garantie bancaire au montant équivalent à cinq (5) pour cent du Montant du Marché pour l'exécution satisfaisante de celui-ci, sous la forme demandée par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Je m'engage sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis à l'Article 20 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.</p> <p>Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.</p> <p>Fait à _____, le _____</p>	<p>le compte faisant élection de domicile à _____.</p> <p>Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent dossier de consultation relatif aux travaux en _____ et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté, me soumetts et m'engage à fournir les travaux conformément aux conditions du dossier d'appel d'offres moyennant les prix suivants : _____ (Montants hors taxes et toutes taxes en chiffre et en lettres)</p> <p>Ces montants sont calculés sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix, détail quantitatif estimatif et sous-détail des prix joints à la présente soumission.</p> <p>Le délai de livraison est de _____ jours à compter de la notification du Marché.</p> <p>Les prix indiqués ont été établis aux conditions économiques en vigueur le mois précédent celui de la remise des offres</p> <p>Les paiements seront effectués par le Maître d'Ouvrage en francs CFA au compte ouvert par l'Assureur : _____</p> <p>Je déclare avoir pris parfaite connaissance du décret N° 2018/366 du 20 juin 20218 portant code des Marchés au Cameroun.</p> <p>Sont annexées à la présente soumission datée, signées, les pièces prévues du règlement de l'appel d'offres.</p> <p>Si mon offre est acceptée, j'obtiendrais une garantie bancaire au montant équivalent à cinq (5) pour cent du Montant du Marché pour l'exécution satisfaisante de celui-ci, sous la forme demandée par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Je m'engage sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis à l'Article 20 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.</p> <p>Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du Marché, constituera un Marché nous obligeant réciproquement.</p> <p>Fait à _____, le _____</p>
---	---

Le Soumissionnaire	Le Soumissionnaire
Signature <i>(1) Nom(s), Prénom et Nationalité(s) du soumissionnaire.</i> <i>(2) Responsabilité exercée dans la Société.</i>	Signature <i>(1) Nom(s), Prénom et Nationalité(s) du soumissionnaire.</i> <i>Responsabilité exercée dans la Société.</i>

Fait à Yaoundé le, 16 Février 2023

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**CHARLES NDONGO**